

L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

Les Rythmes scolaires seront à nouveau à l'ordre du jour des conseils d'école du second trimestre.

La Fédération rappelle sa position inscrite dans notre Résolution générale de juin dernier :

« Au nom de l'intérêt de l'enfant : les DDEN revendiquent le maintien de la semaine scolaire de quatre jours et demi pour alléger les journées scolaires avec l'organisation gratuite de temps périscolaire pour faciliter les apprentissages ».

Selon une récente enquête de l'Association des Maires de France (AMF), souvent sous la pression notamment des parents et des enseignants, l'organisation à 4 jours sera majoritaire : ce n'est pas une surprise pour les Délégués. Les études des chronobiologistes réfutent cette organisation, certains relèvent aussi qu'elle est cependant plébiscitée par le terrain.

Les rapports des experts se sont enchaînés tous accablent la semaine de 4 jours : Georges Fotinos affirme : "la semaine de quatre jours est particulièrement néfaste pour les enfants défavorisés ou psychologiquement fragiles, en raison d'une concentration des apprentissages sans temps de respiration, sans activités qui leur redonnent confiance en eux".

François TESTU, président de l'ORTEJ dont nous sommes membres fondateurs, ne désarme pas pour qu'enfin les emplois du temps scolaire soient plus respectueux de l'enfant, de son développement et de ses rythmes comportementaux et biologiques :

« La semaine de 4 jours sans une politique socioéducative périscolaire et extrascolaire d'accompagnement accentue et allonge les effets perturbateurs du week-end sur l'adaptation à la situation scolaire.

Accorder une demi-journée supplémentaire de congé n'est nullement profitable à des enfants livrés à eux-mêmes en dehors de l'école. La libération du temps n'est pas synonyme d'épanouissement, d'éveil et d'intégration. La semaine de 4 jours creuse le fossé entre ceux qui bénéficient d'activités périscolaires et ceux qui n'en bénéficient pas ».

Comme la FCPE, la Fédération des DDEN est attachée aux « **5 matinées par semaine car cette organisation va dans le sens du bien-être à l'école et de la réussite de tous.** Permettre aux communes qui le souhaitent de remettre en cause ce principe, c'est **introduire une inégalité entre les enfants.** ». **La question du calendrier scolaire est là encore un enjeu d'égalité réelle entre élèves, pour permettre à chacun de réussir.** Il est urgent d'avoir une vision plus large sur les rythmes et d'exiger une refonte du calendrier scolaire.

Insidieusement une confusion s'installe. Les rythmes scolaires sont une chose, les activités périscolaires sont un autre sujet. Nous l'avons constaté suite au décret du 28 juin dernier, les choix des conseils d'école ont souvent été déterminés par la réussite des activités périscolaires. Ces activités sont certes un plus pour de nombreux enfants mais l'une des priorités est bien de maintenir les 5 matinées de classe.

Sur ce sujet en particulier nous devons être solidaires de nos partenaires de l'Ecole. Seuls les DDEN ne pourront pas faire changer les choses.

Comme le stipulent les textes et nous le confirment nos partenaires du SI EN UNSA, seul le directeur (trice) préside le conseil d'école qui est une instance démocratique. De ce fait le résultat du vote doit être global et non détaillé nominativement. Le DDEN membre de droit du conseil d'école participe pleinement au débat et au vote.

Jean-Michel Blanquer dit justement travailler, avec les communes, à un "plan mercredi", afin d'offrir à tous les enfants des "activités culturelles et sportives de qualité". Même si cette proposition va dans le bon sens nous nous interrogeons : pour l'heure le ministère coupe les vivres aux communes en supprimant les aides au financement des activités périscolaires. Qui pilotera, qui financera ce « plan mercredi » ?